

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Hervé JOSSELIN,

M. Franck JOSSET est arrivé à 20h50.

Mme Sabrina VOISIN a donné procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO.

Délibération 1 GESTION DE DINAN AGGLOMÉRATION EXERCICE 2017 ET LES SUIVANTS

Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes- Gestion de Dinan Agglomération- Exercice 2017 et suivants - Débat

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération sur les exercices 2017 et suivants.

À la suite du débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2024, organisé à la suite de la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Considérant la présentation faite par Monsieur le Maire, et le débat qui s'ensuit,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L.243-8,

Vu le rapport d'observations définitives du 13 août 2024, de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2024-095 en date du 30 septembre 2024 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant communication dudit rapport,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion de Dinan Agglomération pour les exercices 2017 et suivants.

Délibération 2 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2023. Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 17 OCTOBRE 2024

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;

La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;

L'épanouissement de tous les êtres humains ;

Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au sein de Dinan Agglomération,

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2023 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

Délibération 3 SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE

Approbation du Programme prévisionnel d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2025.

Il est rappelé à l'assemblée que les services de l'Etat ont validé le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon le 27 novembre 2023. La mise en œuvre du PAPI, débutée en 2024, se poursuivra jusqu'en 2029.

En accord avec la convention-cadre signée entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers fin 2023, il est proposé que Bourseul s'engage pour mener et/ou financer les actions suivantes durant l'année 2025 :

- Action V-01 : Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte, pour un montant global de 48 000 € TTC, dont 15% à la charge de la commune (pour les diagnostics réalisés sur son territoire), soit un maximum de 7 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2025 ;

- D'approuver le coût prévisionnel pour l'année 2025 des actions du PAPI co-financées par la Commune de Bourseul qui s'élèvent à 48 000 € TTC avec un maximum de reste à charge de 7 200 € TTC ;

- D'autoriser le Président du SMAP à réaliser les demandes de financements publics de chaque action et pour chacun des maîtres d'ouvrage concernés, pour l'année 2025 ;

- D'autoriser le Maire à transmettre au SMAP l'ensemble des pièces concernant les demandes de subvention et de paiement, afin de permettre le suivi du financement des actions par le SMAP.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 17 OCTOBRE 2024**

Délibération 4 TARIFS DE LA VAISSELLES POUR LES TROIS SALLES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de son souhait de revoir le coût de la vaisselle perdue ou cassée lors des locations et de pratiquer un tarif commun pour les trois salles.

La proposition est la suivante :

TARIFS DE LA VAISSELLE DES SALLES

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Assiette plate | 2,43 |
| Assiette creuse | 2,43 |
| Assiette à dessert | 2,43 |
| Verre à vin | 1,87 |
| Verre à porto | 1,87 |
| Flûte | 1,87 |
| Cuillères à soupe | 2.00 |
| Fourchette | 2.00 |
| Couteau | 3.20 |
| Cuillère à café | 1.90 |
| Tasse à café | 2.06 |
| Bol Arcole | 4,43 |
| Ramequin | 1,87 |
| Plat ovale taille 1 | 5,28 |
| Plat ovale taille 2 | 6,93 |
| Saladier soupière | 13,81 |
| Légumier | 8,28 |
| Corbeille | 5,87 |
| Pichet | 16.36 |
| Louche (petite) | 5,74 |
| Louche (grande) | 13,26 |
| Plat à poisson | 10,49 |
| Ecumoire (petit) | 5,75 |
| Ecumoire (grand) | 9,95 |
| Grappin 2 dents inox | 17,13 |
| Casserole inox tout feux (petite) | 23,21 |
| Casserole inox tout feux (moyen) | 27,07 |
| Casserole inox tout feux (grand) | 42,55 |
| Marmite + couvercle | 153,07 |
| Faitout + couvercle | 88,97 |
| Poêle | 23,21 |

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 17 OCTOBRE 2024**

| | |
|---------------------------------|--------|
| Plat à four à trous | 35,66 |
| Plat à four sans trous | 18,49 |
| Plat rectangulaire four poignée | 103,23 |
| Plateau | 6,63 |
| Passoire avec anse | 53,6 |
| Passoire D28 | 34,26 |
| Passoire chinoise | 13,26 |
| Planche à découper (moyen) | 18,79 |
| Planche à découper (grand) | 34,26 |
| Essoreuse | 193,37 |
| Spatule cuisson | 4,08 |
| Fouet | 8,95 |
| Ouvre boîte | 5,26 |
| Tire-bouchon | 7,26 |
| Couteau à pain | 12,77 |
| Lèche-frite | 25,18 |
| Percolateur | 330,28 |
| Table | 89,64 |
| Pied de table | 23,85 |
| Entretoise pour table | 12,05 |
| Chaise | 57,89 |
| Couvercle alu | 18,23 |
| Chariot | 259,96 |
| Ramasse couverts | 7,52 |

Les conseillers acceptent les nouveaux tarifs à appliquer pour les trois salles à partir du 1^{er} novembre 2024 comme indiqué ci-dessus.

Arrivée de M Franck JOSSET

Délibération 5 DEVIS COMPLÉMENTAIRE POUR LE SITE DES AULNAYS

La société SPMD de Pleurtuit a été retenue pour réaliser la fermeture de la véranda au site des Aulnays. Il faut prévoir un devis supplémentaire pour équiper les portes de secours d'une barre anti-panique 3 points qui est un dispositif de sécurité obligatoire.

Le montant d'une barre anti-panique est de 361.15 € HT l'unité, il en faut deux. Le devis s'élève à la somme de 722.30 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de SPMD pour la fourniture et la pose de deux barres anti-panique pour le site des Aulnays.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 17 OCTOBRE 2024**

Délibération 6

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Investissement : | | |
| Dépense 2183-78 | 7 802.00 € | |
| Dépense 2183-69 | | 390.00 € |
| Dépense 2183-70 | | 4 316.00 € |
| Dépense 2183-104 | | 1 096.00 € |
| Dépense 231-106 | | 2 000.00 € |

Délibération 7 PERSONNEL COMMUNAL AUGMENTATION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir à la hausse la prime RIFSEEP pour 2024. Celle -ci est partagée en deux parties :

l'IFSE qui est fixe et versée mensuellement,

Le CIA qui peut être diminué selon l'engagement professionnel des agents, il est versé annuellement après l'évaluation du personnel.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 10 % en 2024 et 10 % en 2025 ou de 20 % cette année pour le RIFSEEP.

Un vote est réalisé qui donne :

- 6 voix pour les 10 % en 2024 et 10 % en 2025
- 6 voix pour les 20 %
- 1 abstention.

Monsieur le Maire a voté pour la propositions une fois 10 % en 2024 et 10 % en 2025, c'est cette proposition qui l'emporte. La prime sera augmentée au 1^{er} novembre 2024 et au 1 juin 2025.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 17 OCTOBRE 2024

Délibération 8

LONGUEUR DE VOIRIE

Monsieur le Maire souhaite revoir le recensement de la longueur de voirie de la commune pour le transmettre à la préfecture pour le calcul de la Dotation Global de Fonctionnement au titre de l'exercice 2025.

Pour la voie communale 1 on doit rajouter 80 ml c'est la route qui mène chez M BRIEND Jean.

Pour la voie communale 2 on a créé une voirie à la Ville Es Robert qui sort sur la RD792 de 90 ml et il y a 150 ml de la route de la Ville Es Robert qui doivent être rajoutés.

Dans l'agglomération, le lotissement de la Louvelais a une longueur de voirie de 820 ml à rajouter, elle sera nommée Voie communale 67.

La longueur de voirie de la commune de Bourseul est de 48 427 ml dont 44 093 ml hors agglomération et 4 334 ml en agglomération.

Le Conseil Municipal valide la nouvelle longueur de voirie qui est de 48 427 ml.

Délibération 9 ATELIER COMMUNAL FOURCHE POUR LE TRACTEUR

Monsieur Benoit BOURSEUL souhaiterait avoir un transpalette pour le tracteur qui permettrait de faciliter certains travaux.

La SAS RM MOTOCULTURE propose un devis pour un transpalette MX de type TRC 800 pour un prix HT de 910.00 €.

Les conseillers acceptent d'investir dans ce matériel pour l'atelier municipal.

Délibération 10 PARTICIPATION FOND D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil Départemental soutient l'action des missions locales et consacre un effort important au financement du Fond d'aide aux jeunes, tout en invitant les collectivités à apporter une contribution. Il a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voire nulles et donc de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Après ce rappel, Monsieur le Maire propose de réitérer notre participation au Fond d'aide aux jeunes à hauteur de 0.40 € par habitant (1218) comme l'an passé soit 487.20 €.

Les conseillers approuvent la proposition de participation au Fond d'aide aux jeunes pour l'année 2024.

Délibération 11 ENTRETIEN AU TERRAIN DE FOOTBALL

La haie du terrain de football doit être taillée. Deux entreprises doivent intervenir, elles ont fourni des devis qui sont les suivants :

- la SARL ADRIEN ROBERT ENVIRONNEMENT propose un devis de 780.00 € HT pour la taille au lamier de la haie de thuyas côté champs, route et dessus sans évacuation des tailles.

- L'EURL PANSART GUILLAUME propose la taille de haie côte terrain de football pour un prix de 382.50 € HT soit 4 heures 25 à 90.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les deux devis proposés pour l'entretien de la haie au terrain de football.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 17 OCTOBRE 2024

Délibération 12 **SECHE DESSIN POUR L'ÉCOLE**

Lors du conseil d'école du 14 octobre 2024, les professeurs des écoles ont sollicité Monsieur le Maire pour obtenir deux sèche dessins métal. Un sèche dessins métal permet de ranger 25 dessins A3 ou 50 dessins A4.

Monsieur le Maire soumet cette demande aux conseillers qui acceptent cet achat pour un montant de 104.90 € HT l'unité soit un montant total HT de 209.80 €.

Délibération 13 **PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGADE**

nomination de référents

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), Dinan Agglomération souhaite créer un réseau intercommunal de référents PCS/PICS afin de faciliter les échanges liés à la prévention et la gestion des risques majeurs.

Il souhaite que l'on nomme deux référents : un élu qui sera M Yves BRUNET et un agent Mme Nathalie LE BRAS.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire précise que la voirie définitive du lotissement « La Louvelais » commencera semaine 45.

Pour le lotissement du « Clos Grasset » nous sommes en attente des plans de recollement pour obtenir le document d'arpentage qui permettra l'achat des terrains.

Monsieur le Maire a signifié à l'architecte, Monsieur ROUILLÉ, qu'il souhaite que l'on puisse rentrer dans les nouveaux locaux après les vacances de février 2025. Le local mobil, loué pour accueillir les enfants pendant les travaux de la garderie, sera retiré pendant ces vacances.

ORDURES MÉNAGERES

La distribution des containers aura lieu du 25 novembre au 13 décembre 2024. Le ramassage devrait commencer en février 2025, tous les 15 jours.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024

Pour la cérémonie du lundi 11 novembre, Monsieur le maire sollicite Messieurs Michel OLÉRON et Michel LEFEUVRE pour porter les drapeaux. la proposition pour que les enfants de l'école participent à la cérémonie en venant chanter la « Marseillaise » est faite.

VŒUX DU MAIRE

la cérémonie des vœux du Maire se déroulera à la salle polyvalente le samedi 11 janvier 2025 à 10h45.

ÉCOLE

La porte ouverte de l'école sera le samedi 29 mars 2025.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 17 OCTOBRE 2024

INAUGURATION

Monsieur le Maire propose d'inaugurer tous les chantiers effectués : les extensions du restaurant scolaire et de la garderie, le pumtrack, l'atelier communal et le site des Aulnays.

Le samedi 17 mai 2025 pourrait être le jour de l'inauguration. On se retrouverait au site des Aulnays autour d'un pot de l'amitié.

INVITATION

Une journée pour accueillir et faire connaissance avec les nouveaux habitants pourrait avoir lieu le samedi 28 juin 2025 au site des Aulnays.

RÉUNIONS DIVERSES

- ▶ « Rendez-vous de l'Agglo, Terre d'Échanges » 5, 13, 27 novembre 2024 au choix.
- ▶ Les gens du voyage le vendredi 15 novembre 2024 à Dinan Agglomération.
- ▶ Inauguration de la cantine scolaire et de la rénovation énergétique de l'école « Les Picotous » le samedi 2 novembre à Languédias.
- ▶ DIGOUST Boutique Solidaire Sans Argent fait son inauguration le samedi 26 octobre 2024, à la salle des fêtes de Landébia.

BULLETIN MUNICIPAL

Une réunion est prévue le samedi 2 novembre 2024 à 9h30 à la mairie.

SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE

Mme Madeleine ABBÉ nous informe que le SMAP va acquérir et installer des échelles limnimétriques, en lien avec le service de prévision des crues de la DREAL Bretagne. Ces échelles supplémentaires seront installées sur des secteurs stratégiques du bassin versant de l'Arguenon définis avec le service de prévision des crues de la DREAL Bretagne.

L'objectif de ces échelles limnimétriques supplémentaires est double :

- Sensibiliser les populations locales en installant les échelles à des points de passage,
- Permettre un meilleur suivi des hauteurs d'eau à différents points de l'Arguenon.

INFORMATION DIVERSES

▶ Le long de la rue des Coquelicots, un mulon avec des plantations avait été mis en place. L'un des propriétaires jouxtant celui-ci, voudrait réaliser une clôture et a demandé à Monsieur le Maire pour retirer le mulon. Monsieur le Maire propose que le mulon et les plantations sauf les arbres soient retirés. Les conseillers ne voient aucune objection à cette demande.

▶ les portes de l'église, un dossier de demande de subvention est en cours.

▶ le chemin de la Louvelais au terrain de football et le chemin de la Treunais sont toujours d'actualité souligne Mme Madeleine ABBÉ.

▶ La navette, qui récupère les enfants de Bourseul et de Plorec sur Arguenon matin et soir, pour l'école de Bourseul n'a plus d'enfant à prendre sur Bourseul cette année. Monsieur le Maire a suggéré à Monsieur le Maire de Plorec sur Arguenon de prévoir un agent pour réaliser ce temps de travail. Aucun agent de Plorec sur Arguenon n'est disponible pour remplacer Mme BEDEL Anne qui accompagne les enfants pendant le transport scolaire matin et soir. Monsieur le Maire de Plorec sur Arguenon propose que ce temps de travail leur soit facturé. Une confirmation de Monsieur le Maire de Plorec sur Arguenon est attendue avant de délibérer.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 17 OCTOBRE 2024**

Ordre du jour :

- Délibération 1 Gestion de Dinan Agglomération exercice 2017 et suivants
 - Délibération 2 Rapport d'activités et de développement durable 2023
 - Délibération 3 Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre
 - Délibération 4 Tarifs de la vaisselle pour les trois salles
 - Délibération 5 Devis complémentaire pour le site des Aulnays
 - Délibération 6 Décision modificative
 - Délibération 7 Personnel communal augmentation du RIFSEEP
 - Délibération 8 Longueur de voirie
 - Délibération 9 Atelier communal fourche pour le tracteur
 - Délibération 10 Participation du fond d'aide aux jeunes
 - Délibération 11 Entretien au terrain de football
 - Délibération 12 Sèche dessin pour l'école
 - Délibération 13 Plan Intercommunal de Sauvegarde : Nomination référents
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 17 OCTOBRE 2024

Philippe DAULY
le Maire

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance